



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Colombie

Question écrite n° 111421

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la décision de la présidence colombienne de mettre un terme aux négociations avec les forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC). L'attentat commis le 19 octobre dernier est fermement condamné, mais cesser les négociations engendrerait des conséquences dramatiques pour les otages qui seraient condamnés à mort. La Colombie plongerait dans un état de violence permanente. La Communauté internationale et de nombreuses instances soutiennent un accord humanitaire visant la libération des otages. Aussi il lui demande quelle attitude il entend tenir auprès du gouvernement colombien afin de préserver les chances de libération des otages.

Texte de la réponse

La recherche de la libération de Mme Ingrid Betancourt et de sa directrice de campagne, Clara Rojas, et, au-delà, le sort de tous les otages retenus en Colombie sont une priorité constante de l'action du ministre des affaires étrangères. Paris, le ministre suit directement et personnellement ce sujet, en liaison étroite avec les plus hautes autorités de l'État. Dans ce contexte, la nécessité de la discrétion demeure essentielle au traitement de cette affaire douloureuse et complexe. C'est animé de cette même forte volonté que le ministre s'est rendu à Bogota le 26 janvier dernier. À cette occasion, il s'est longuement entretenu avec le Président colombien Alvaro Uribe du sort de notre compatriote et des autres otages en Colombie. Il a également rencontré lors de ce déplacement la famille d'Ingrid Betancourt, ainsi que les familles d'autres otages, que le ministre a reçues à la résidence de France. Après avoir pris de nombreuses initiatives, la France a bâti, avec l'Espagne et la Suisse, une proposition précise consistant à délimiter une zone, située dans le département de Valle del Cauca, afin de permettre au Gouvernement colombien et aux FARC d'engager des négociations en vue d'un accord humanitaire pour obtenir la libération de Mme Betancourt et d'autres otages. Le Président colombien avait confirmé personnellement au ministre, lors de leur entretien, l'acceptation de cette proposition, qu'il avait rendue publique le 13 décembre 2005. Le 23 février dernier, à l'occasion du quatrième anniversaire de l'enlèvement de Mme Betancourt, de nombreuses manifestations ont témoigné de la très forte mobilisation des plus hautes autorités de l'État, du Gouvernement et de l'ensemble de notre pays. Le ministre est intervenu sur l'antenne de Radio Caracol l'une des principales radios du pays, pour adresser à notre compatriote, à Mme Clara Rojas, ainsi qu'à l'ensemble des otages en Colombie, un message de solidarité. Le même jour, la présidence de l'Union européenne a publié une déclaration qui a reconnu la nécessité de conclure un accord humanitaire et qui a pleinement appuyé la proposition que la France a faite, avec l'Espagne et la Suisse, pour faciliter l'ouverture d'un dialogue. À un moment où chacun était porté à un relatif optimisme, en raison des déclarations du Président colombien et des FARC à la fin du mois de septembre et au début du mois d'octobre, un attentat dans l'école militaire de Bogota le 19 octobre et les déclarations martiales du Président Alvaro Uribe, le lendemain, ont aggravé notre inquiétude. C'est pourquoi notre pays, comme il l'avait déjà fait à plusieurs reprises dans le passé, notamment par la voix du Président de la République, a tenu, dès le 20 octobre, à marquer sa ferme hostilité à toute opération de sauvetage des otages par la force, qui pourrait mettre leur vie en péril. Soucieuse que les contacts nécessaires et les structures mises en place puissent se développer dans la plus grande

discrétion, la France demeure convaincue qu'une solution pacifique est possible en Colombie. Dans cette perspective, et afin d'éviter que les familles des otages ne perdent tout espoir, elle invite de façon constante tous les acteurs à renouer le fil d'un dialogue permettant de conduire à un accord humanitaire. Notre pays témoigne à chaque occasion sa pleine disponibilité pour accompagner la Colombie dans la recherche de chemins de paix, bénéficiant à l'ensemble de sa population.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111421

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12297

Réponse publiée le : 9 janvier 2007, page 226